



# Laurier-Station

*une ville à la campagne*

## AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Jessika Daigle qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement 04-26 intitulé « Règlement modifiant règlement de zonage, grilles des spécifications, zones RB-17, PI-2 et P-4 ».

Donné à Laurier-Station,  
ce 13 avril 2026.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 avril 2026.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint